

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POULINA GROUP HOLDING, S.A **Siège Social: GP1 KM 12, Ezzahra- BEN AROUS**

Suite à la décision du Conseil d'Administration réuni le 23/04/2025, les actionnaires de la Société **POULINA GROUP HOLDING, S.A** sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle aura lieu le mercredi 11/06/2025 à 10H30 au siège social de la Société sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen des états financiers individuels de la société POULINA GROUP HOLDING au 31/12/2024.
- 2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société POULINA GROUP HOLDING au titre de l'exercice 2024.
- 3) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels, de la société POULINA GROUP HOLDING, au 31/12/2024.
- 4) Examen des états financiers consolidés du groupe POULINA au 31/12/2024.
- 5) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe POULINA ainsi que du reporting ESG, au titre de l'exercice 2024.
- 6) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés, du groupe POULINA, au 31/12/2024.
- 7) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- 8) Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2024.
- 9) Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés, du groupe POULINA, relatifs à l'exercice 2024.
- 10) Affectation du résultat de la société PGH au titre de l'exercice 2024 et distribution des dividendes.
- 11) Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2024.
- 12) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2024.
- 13) Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 14) Franchissement de seuil.
- 15) Information de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.
- 16) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle seront tenus à la disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège social de la société.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

POULINA GROUP HOLDING, S.A
Siège Social: GP1 KM 12, Ezzahra- BEN AROUS

La société Poulina Group Holding publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 11 Juin 2025.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société POULINA GROUP HOLDING s.a, s'est tenue régulièrement, le Mercredi 11 juin 2025 à 10h30, au siège social de la société, sis au GP1 KM 12- Ezzahra, et ce, sur convocation du Conseil d'Administration publiée dans le délai légal de 21 jours au Bulletin Officiel du R.N.E. et au J.O.R.T. n°... du 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024, et entendu la lecture du rapport de gestion de la société POULINA GROUP HOLDING et du rapport général des commissaires aux comptes, y afférents, sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve lesdits états financiers individuels de cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion et toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers consolidés du groupe POULINA arrêtés au 31 décembre 2024, et entendu la lecture du rapport de gestion dudit groupe et du rapport des commissaires aux comptes y afférents, ainsi que du reporting ESG, sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; approuve lesdits états financiers consolidés de cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion & reporting ESG, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes constatant que la société POULINA GROUP HOLDING a réalisé les opérations visées à l'article 200 et suivants, et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

CINQUIÈME RÉOLUTION

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2024, de la société POULINA GROUP HOLDING, qui s'élève à la somme de 129 202 380, 615 DT, comme suit :

RUBRIQUES	MONTANTS EN DT
Résultat de l'exercice 2024	129 202 380, 615
Résultat reporté	802,504
Total des résultats distribuables	129 203 183,119
Dividendes	(81 001 620,000)
Dividendes soumis à la retenue à la source	(81 001 620,000)
Autres Réserves	(48 201 000,000)
Report à nouveau	563,119

Le dividende est fixé à 0,450 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du ...
 Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration un montant global brut de deux cent soixante-dix mille (270 000) Dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Comité Permanent d'Audit un montant global brut de soixante-dix mille (70 000) Dinars en rémunération de l'exercice 2024. Ce montant sera réparti à raison de vingt-cinq mille (25 000) Dinars pour le Président du Comité et quinze mille (15 000) Dinars pour chacun des autres membres du Comité. Lesdits montants sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, concernant les fonctions occupées par les Administrateurs, le Président du Conseil, le Directeur Général et le Directeur Général Opérationnel dans d'autres sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au porteur le pouvoir d'accomplir toutes les formalités d'enregistrements et de publications requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à